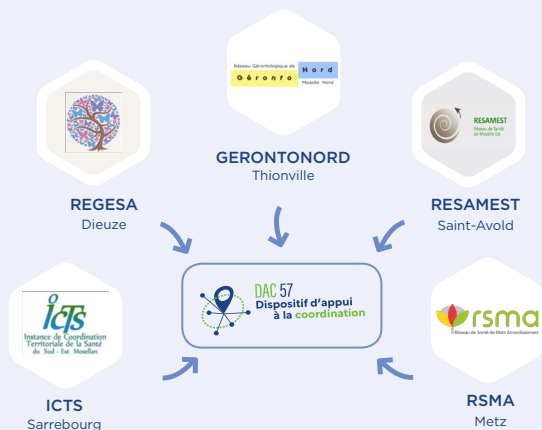


Le DAC 57 est le regroupement des réseaux de santé Mosellans :



**Situations complexes ?
Un interlocuteur UNIQUE : le DAC**

Qui peut solliciter ?

- Les professionnels de santé,
- Les partenaires sociaux et médico-sociaux,
- Les représentants des usagers,
- Les aidants.

Pour qui ?

Tout public, sans condition d'âge et de pathologie.



Pourquoi ?

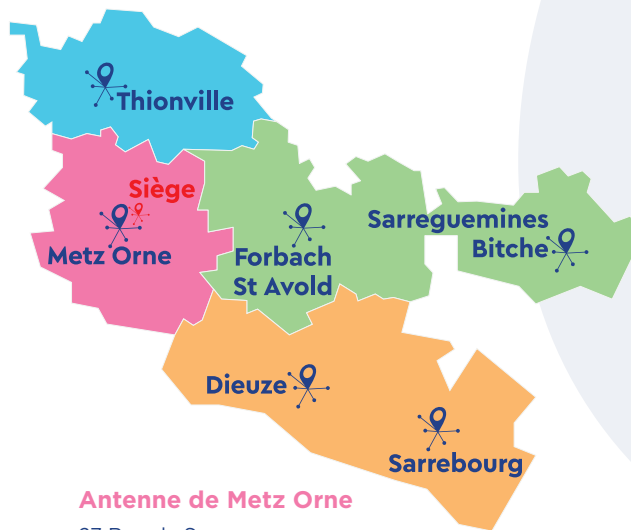
- Un besoin d'informations,
- D'orientation,
- De coordination,
- D'accompagnement.

Comment ?

Équipe pluriprofessionnelle, disponible et réactive (disponible sous 48H).

Le DAC est issu de la loi relative à l'organisation et à la transformation du système de santé et d'une volonté de simplification Article 23 Loi n°2019-774

Notre zone d'intervention :



Antenne de Metz Orne

27 Rue de Sarre
57000 METZ
03 72 72 90 00
metz@dac57.fr

Antenne de Thionville

94 Route de Guentrange
57100 THIONVILLE
03 82 82 72 57
thionville@dac57.fr

Antenne Moselle Sud

130 Promenade du Canal
57260 DIEUZE
03 87 86 11 12
dieuze@dac57.fr

6 Porte Lupin
57400 SARREBOURG
03 87 25 36 63
sarrebourg@dac57.fr

Antenne Moselle Est

7 Rue Lemire
57500 SAINT-AVOLD
03 87 29 21 43
moselle.est@dac57.fr

Siège DAC 57

27 rue de Sarre
57070 METZ
03 72 72 90 01



DAC 57
Dispositif d'appui
à la **coordination**

QUI SOMMES-NOUS ?

Le Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC) est un point d'entrée unique et gratuit pour les professionnels et structures qui font face à des personnes en situation de santé et de vie complexes pour favoriser le maintien à domicile.

**Informier
Orienter
Évaluer
Coordonner**

Nous contacter



Numéro **UNIQUE** pour la **MOSELLE**

03 72 72 90 00



contact@dac57.fr

ASSURER UN APPUI AUX PROFESSIONNELS

Apporter une réponse globale aux demandes d'appui des professionnels, en concertation avec le médecin traitant :

- Accueillir,
- Analyser la situation de la personne,
- Orienter et mettre en relation,
- Faciliter l'accès aux ressources spécialisées,
- Suivre et accompagner des situations complexes,
- Planifier des prises en charge,
- Intervenir en subsidiarité des professionnels et services rendus par d'autres institutions et dispositifs du territoire: ne se substitue pas à leurs activités.



SOUTENIR LES USAGERS

Contribuer avec l'ensemble des professionnels et de façon coordonnée à la réponse aux besoins des personnes et de leurs proches en matière :

- D'accueil,
- De repérage des situations à risque,
- D'information,
- De conseils,
- D'orientation,
- De mise en relation et d'accompagnement.

PARTICIPER À LA COORDINATION TERRITORIALE

- Participer à la structuration des parcours de santé,
- Soutenir les acteurs des secteurs sociaux, médico-sociaux et sanitaires du territoire, en s'inscrivant dans une démarche de responsabilité populationnelle,
- Animer des rencontres locales,
- Participer à la gouvernance de certaines structures (CPTS, CLS, CLSM, CODAGE, réseaux spécialisés),
- Construire des partenariats.

DAC 57
Dispositif d'appui
à la coordination



Numéro UNIQUE pour la MOSELLE

03 72 72 90 00